

## **Le Département assure la continuité de ses services aux tourangeaux**

Afin de lutter contre la propagation du virus du COVID-19 le Conseil départemental a modifié les modalités de son fonctionnement. Les lieux d'accueil du Public (sont fermés au public mais la continuité de service est assurée par les agents, en télétravail.

Voici les éléments synthétiques et les contacts utiles relatifs à l'organisation des services, durant cette période

### **Près de 1000 agents mobilisés en rotation, les autres mobilisables :**

- Environ 200 agents mobilisés tous les jours venant travailler sur sites ;
- Plus de 600 agents en télétravail ;
- 351 assistantes familiales (hors assistantes familiales de l'IDEF) qui accueillent 656 enfants confiés 7j/7 ;
- Tous les collaborateurs du foyer départemental de l'enfance (IDEF) – 91 agents - mobilisés 7j/7, 24h/24 pour encadrer 44 enfants, 26 enfants chez des assistantes familiales de l'IDEF, 13 sur le Service des Mises à l'Abri, 14 familles sur le SESAME (centre d'accueil parental) ;
- Les fonctions comptables pleinement assurées par télétravail pour continuer de payer les factures des entreprises ;
- Une surveillance active du réseau routier avec une astreinte jour et nuit organisée avec des équipes au minimum ;
- Une dizaine de collèges réellement ouverts chaque jour pour accueillir les enfants des personnels soignants (une vingtaine d'enfants maximum accueillis chaque jour).
- Un appel à volontariat (sur les fonctions restauration, ménage, lingerie) auprès de nos professionnels des collèges pour venir en aide aux EHPAD qui en auraient besoin.

### **Informations pratiques :**

#### **Comment contacter le Conseil départemental ?**

Un agent vous accueille au téléphone du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à [contact37@departement-touraine.fr](mailto:contact37@departement-touraine.fr)

#### **Maisons départementales de la solidarité**

L'ensemble des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et des lieux permanences sociales sont fermés. 8 MDS peuvent accueillir les usagers sur rendez-vous donnés par les professionnels, après évaluation téléphonique de leur situation :

- **Tours Monconseil** (02 47 42 67 68) // **Joué-lès-Tours** (02 47 73 37 37)
- **Saint-Pierre-des-Corps** (02 47 44 40 00)
- **Amboise** (02 47 30 48 48) // **Château-Renault** (02 47 29 50 94)
- **Chinon** (02 47 93 14 35) **Neuillé-Pont-Pierre** (02 47 24 30 11)
- **Loches** (02 47 59 07 03)

**Pour assurer les rendez-vous les MDS ouvriront 1 à 2 demi-journées par semaine selon les sites**

**Les MDS Tours Mame** (02 4737 74 24) et **Tours Dublineau** (02 47 20 21 31) n'assurent provisoirement qu'un accueil téléphonique et renvoient sur les sites les plus proches, jusqu'au 2, avril date de leur réouverture.

Pour connaître les demi-journées d'ouverture des MDS prenez contact avec chacune d'entre elles.

De manière générale, **les visites à domicile ne seront assurées que pour les situations d'urgence** après évaluation téléphonique.

## Enfance et Famille

**Protection Maternelle et Infantile** : les équipes de la PMI et les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) restent mobilisés. Les missions s'organisent avec des consultations téléphoniques, des rendez-vous et une priorisation des interventions à domicile sur les situations fragiles et à risques.

**Informations préoccupantes** : la CRIP 37, est pleinement opérationnelle. Elle est joignable sur l'adresse générique [crip37@departement-touraine.fr](mailto:crip37@departement-touraine.fr). Le numéro national 119 est accessible. Les évaluations d'IP sont organisées en MDS avec une priorisation sur les situations de danger grave, de maltraitance et les situations de danger pour les enfants de moins de 6 ans.

**Suivi des enfants en protection de l'enfance** : les pôles Enfance assurent une continuité de service, avec une priorisation des interventions sur les situations urgentes (placements sur OPP procureur...). Les professionnels continuent d'être joignables par mail (ou par téléphone par le biais des secrétariats pôle Enfance) pour accompagner les enfants, les familles et les assistants familiaux. Les commissions Pôle Enfance sont annulées. Les Responsables de Pôles et leurs Adjoints prendront les décisions en dehors de ces instances pour les situations urgentes notamment.

**Organisation de la Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfant et de la Famille** : les directions déléguées de la DPPEF (Prévention et Coordination de la Petite enfance ; Aide Sociale à l'Enfance, Ressources transversales) organisent une continuité de service en télétravail, avec également des possibilités d'interventions physiques sur des situations urgentes ou pour des missions présentant des délais obligatoires. Les cadres sont tous joignables sur leurs numéros de téléphones fixes habituels.

## Mineurs Non Accompagnés

**Organisation de la Direction** : le Champ Girault est fermé au public mais le service reste joignable par téléphone au **02 47 31 45 86** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h ».

Tous les agents sont joignables sur leur adresse mail habituelle.

**Les primo arrivants** : ils sont priés de se présenter au commissariat qui prendra contact avec l'astreinte ASE pour une prise en charge. L'accueil des MNA (non connus par le service) est organisé sur le site de Sorigny.

**Les évaluations de la minorité et de l'isolement** : les professionnels les réaliseront à la Maison départementale de la Solidarité de Joué-lès-Tours, les jeudi après-midi.

## Insertion /Habitat/Logement

**Revenu de solidarité active** : Le service allocation RSA du Département assure un suivi de toutes les situations individuelles urgentes en lien avec la CAF et la MSA. Tout est mis en œuvre pour ne pas pénaliser et garantir le maintien des droits ouverts. Le service est joignable, prioritairement sur la boîte mail suivante : [allocationRSA@departement-touraine.fr](mailto:allocationRSA@departement-touraine.fr) ou au numéro habituel **02 47 31 48 48**

Pour une ouverture de droit ou si leur situation revêt un caractère urgent les allocataires peuvent prendre rendez-vous sur leur espace allocataire [caf.fr](http://caf.fr) ou MSA, ils seront recontactés par téléphone.

**Fonds de solidarité logement** : le gouvernement a décidé qu'il n'y aura pas coupure d'eau et d'énergie et il n'y aura pas d'expulsions locatives pendant la période de crise sanitaire.

Les aides en cours seront reprises dès le retour à la normale. En cas d'urgence, adresser un message à l'adresse suivante : [fondsolidaritelogement@departement-touraine.fr](mailto:fondsolidaritelogement@departement-touraine.fr) en laissant des coordonnées téléphoniques pour être rappelé dans les meilleurs délais.

L'accompagnement social lié au logement est maintenu à distance.

**Le fonds départemental d'aide aux jeunes** : l'instruction des demandes urgentes est maintenue à distance par les conseillers des missions locales ou des travailleurs sociaux des Maisons départementales des solidarités. Les aides continueront à être versées par virement bancaires ou sur rendez-vous.

**Habitat** : le suivi de toutes les situations de logement indigne ou de mal logement est assuré. Tous les services restent joignables aux numéros habituels.

### Autonomie

**Organisation de la Direction** : l'ensemble des services sont organisés en télétravail de manière à assurer un service minimum à la population visant essentiellement à garantir : l'ouverture de prestations urgentes, la mise en paiement des prestations et des dotations aux établissements.

Les liens avec l'ARS, les EHPAD, les ESMS PH et les SAAD, sont assurés afin d'estimer leurs besoins prioritaires et de permettre, en coordination avec l'Etat, de gérer au mieux la crise et ses conséquences. Les partenaires peuvent joindre leurs contacts sur leurs numéros de téléphone habituels

**Concernant les dossiers en cours** : le suivi est maintenu à distance et les numéros de téléphone des contacts habituels (instructeurs ou référents) fonctionnent.

**En cas d'urgence pour des personnes non connues des services** : il faut adresser un message à l'adresse suivante : [direction-autonomie@departement-touraine.fr](mailto:direction-autonomie@departement-touraine.fr) en laissant des coordonnées téléphoniques pour être rappelé dans les meilleurs délais.

**La réponse téléphonique au public pour toute question générale sur le secteur « personnes âgées »** : se fera par la mise en relation avec deux conseillers d'information via le **02 47 31 47 31** ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

**La MDPH** : l'accueil est fermé mais les professionnels en télétravail continuent de répondre aux besoins importants des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Le standard téléphonique **02 47 75 26 66** est ouvert de 9h00-12h00 et 13h30-16h30

Les usagers connus peuvent contacter leurs référents habituels. La ligne téléphonique dédiée aux partenaires est ouverte. Ils peuvent également s'adresser à leurs contact habituels ou envoyer un mail à [Info@mdph37.fr](mailto:Info@mdph37.fr)

La MDPH ne reçoit plus de courrier et n'envoie plus de dossier par la poste. L'adresse [Info@mdph37.fr](mailto:Info@mdph37.fr) est privilégiée.

**Les demandes suivantes seront traitées en priorité, leur traitement sera simplifié :**

- Les situations de retour à domicile de personnes en établissement médico-social nécessitant la mise en place d'un plan PCH ou sa révision pour répondre aux besoins d'aide humaine.
- Les situations d'urgence liées au COVID 19 nécessitant de déposer un dossier auprès de la MDPH.
- Les renouvellements de droits AAH, AEEH, PCH aide humaine.

- Les demandes d'orientation scolaires.
- Pour les nouvelles demandes de droits, seules les situations urgentes seront traitées.

Les établissements et services médico-sociaux peuvent faire remonter les besoins d'adaptation des plans d'aide enfant et adulte en envoyant un mail à leurs contacts habituels.

Les associations repéreront les situations à risque et nous les feront remonter.